



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Inspection de l'enseignement agricole

**N° R20 004**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Conseil général de l'alimentation,  
de l'agriculture et des espaces ruraux

**N° 19063**

## **Evaluation du 6<sup>ème</sup> schéma prévisionnel national des formations**

établi par

**Frédéric Cappe**

Inspecteur de l'enseignement agricole

**Jean-Luc Gonzales**

Inspecteur général de l'agriculture

**Francine Randi**

Inspectrice de l'enseignement agricole

**Michel Vallance**

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

**Février 2020**

## SOMMAIRE

RESUME.....	4
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	6
INTRODUCTION .....	7
1. METHODOLOGIE DE LA MISSION.....	8
1.1. Observation préliminaire concernant l'évaluation du 6 <sup>ème</sup> schéma.....	8
1.2. Organisation de la mission et méthode de travail retenue .....	8
2. ELABORATION DU SCHEMA.....	10
2.1. Contexte et méthode d'élaboration .....	10
2.2. Continuité avec le 5 <sup>ème</sup> SPNF et ses conclusions .....	10
2.3. Lien avec le projet stratégique .....	10
2.4. Grandes orientations du schéma et forme du document.....	11
3. CONNAISSANCE ET UTILISATION DU SCHEMA PAR LES ACTEURS ET LES PARTENAIRES .....	11
3.1. Un 6 <sup>ème</sup> SPNF méconnu mais repris dans différents documents utilisés par les acteurs.....	11
3.2. Un 6 <sup>ème</sup> SPNF peu opérationnel et que les acteurs territoriaux se sont peu approprié .....	12
3.3. L'utilité d'un document de cadrage national plébiscitée .....	13
3.4. Un schéma qui n'est pas considéré comme véritablement stratégique ni prospectif	13
3.5. Une gouvernance du 6 <sup>ème</sup> SPNF qui a montré ses limites .....	14
4. LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS .....	14
4.1. Des difficultés à identifier les objectifs à atteindre.....	15
4.2. Un plan « Enseigner à produire autrement » construit par la DGER dans le cadre d'une orientation politique forte du ministère et reconnu par les acteurs (priorité 3)	17
4.3. Des plans visibles mais dont la mise en œuvre apparaît insuffisante quant aux résultats espérés (priorité 8) .....	17
4.4. Des objectifs divers en matière de formations portés par la DGER mais limités par les prérogatives d'autres acteurs (priorités 1, 5, 6 et 7) .....	18
5. ANALYSE ET PROPOSITIONS.....	19
5.1. Eléments d'analyse.....	19
5.1.1. Un document non réfuté car convenant à tout le monde.....	19
5.1.2. Un document peu utile au pilotage .....	20
5.1.3. Un manque d'opérationnalité constaté.....	20
5.1.4. Un intitulé du document inadapté au contexte actuel.....	21
5.2. Propositions .....	21
5.2.1. Faire un travail de diagnostic permettant de fixer un cap pour l'enseignement	

agricole .....	21
5.2.2. Faire le choix d'un document de pilotage unique .....	22
5.2.3. Adapter le contenu en prenant en compte les liens avec les partenaires .....	23
5.2.4. Se doter d'une organisation de veille et de prospective au sein de la DGER.....	23
5.2.5. Assurer la mise en œuvre par une gouvernance adaptée.....	24
CONCLUSION.....	25
ANNEXES .....	27
Annexe 1 : Article L814-2 .....	28
Annexe 2 : Lettre de mission .....	29
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées et contributions écrites .....	31
Annexe 4 : Quelques données statistiques (DGER- Novembre 2019).....	33
Annexe 5 : Mesures prises par la DGER pour la mise en œuvre du 6ème schéma et l'atteinte des objectifs .....	40
Annexe 6 : Liste des rapports produits sur l'enseignement technique agricole pendant le cours du 6 <sup>ème</sup> SPNF (2016/2020).....	43
Annexe 7 : Liste des sigles utilisés .....	45

## RESUME

Par lettre de mission en date du 30 avril 2019, le directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) a demandé au doyen de l'inspection de l'enseignement agricole et au vice-président du CGAAER de procéder à l'évaluation « finale » prévue par la loi du 6<sup>ème</sup> schéma prévisionnel national des formations (SPNF). Cette évaluation devait porter d'une part sur sa reconnaissance effective par les différents acteurs, son caractère opérant et son articulation avec les autres documents d'orientation ou de planification de l'enseignement agricole (EA), d'autre part sur le niveau de réalisation des objectifs du Schéma. Il était également demandé à la mission d'émettre des recommandations et d'envisager de futures évolutions en vue de la révision prochaine du Schéma.

A l'issue de la mission, les auteurs ont pu constater, sans grande surprise par rapport aux constats de l'évaluation du schéma précédent, que le SPNF était relativement méconnu des différents acteurs de l'enseignement agricole, qui se le sont peu approprié, hormis ceux ayant contribué, plus ou moins directement, à son élaboration. Beaucoup considèrent que le document est peu opérationnel mais constatent dans le même temps que ses orientations sont globalement reprises dans d'autres documents davantage utilisés par les acteurs de terrain. Enfin, bien que le 6<sup>ème</sup> SPNF ne soit pas considéré comme véritablement stratégique et prospectif, l'utilité d'un document de cadrage national est plébiscitée.

Concernant les objectifs énoncés dans les 8 priorités du 6<sup>ème</sup> SPNF, la mission a rencontré des difficultés tenant à l'absence de formalisation claire des objectifs à atteindre et d'éléments de suivi instaurés au sein de la DGER. Beaucoup d'actions ont néanmoins été mises en œuvre, les mieux identifiées relevant de plans d'action nationaux. Il n'en reste pas moins qu'il est difficile d'apprécier les effets des actions réalisées, hors des évaluations commandées par la DGER à l'inspection de l'enseignement agricole ou au CGAAER sur des points précis.

L'analyse réalisée par l'équipe de missionnaires conforte ces observations sur l'utilité limitée d'un tel document dans sa forme actuelle tant en matière de pilotage que d'opérationnalité. Les missionnaires conviennent néanmoins que le document proposé n'est réfuté par personne et trouve sa légitimité dans le fait de pouvoir convenir à chaque type d'acteur. Ils s'interrogent néanmoins sur son intitulé relatif aux « formations » alors même que les décisions les concernant engagent aujourd'hui des opérateurs autres que ceux du niveau national.

Les recommandations proposées vont donc dans le sens d'un choix plus clair à faire en matière de document de pilotage stratégique à proposer à la communauté éducative, qui devra s'appuyer sur un diagnostic partagé permettant de fixer un cap pour l'enseignement agricole. Le contenu doit aussi porter davantage d'attention à la prise en compte des liens avec les partenaires extérieurs mobilisés. La mise en place d'une gouvernance adaptée et d'une organisation de veille et de prospective au sein de la DGER apparaissent nécessaires pour envisager ces évolutions et s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés.

**Mots clés : 6è schéma, SPNF, formations, projet stratégique de l'enseignement agricole**

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

**Recommandation 1** : L'élaboration d'un nouveau schéma prévisionnel pour l'enseignement agricole(EA) devra être précédée par un diagnostic approfondi appuyant une prospective à moyen terme sur tous les champs des politiques publiques portées par l'EA.

**Recommandation 2** : Un seul document stratégique, de format court, devrait subsister, énonçant clairement les choix de priorités du ministère. Dans l'hypothèse où la pratique d'élaboration d'un document concerté, plus détaillé, serait maintenue, celui-ci serait conçu comme la déclinaison du premier en plans d'action.

**Recommandation 3** : Le futur schéma devra faire une place plus grande à la prise en compte des prérogatives des Régions dans le financement des lycées et dans la formation professionnelle ou celles d'autres acteurs concernant l'apprentissage, ainsi que des réformes impulsées par l'éducation nationale.

**Recommandation 4** : Installer auprès du DGER une expertise, chargée du suivi de la mise en œuvre effective des différents volets du schéma, tout en assurant une veille stratégique, alimentée par des bilans réguliers en provenance des régions et par les rapports d'inspection (IEA et CGAAER). Elle pourra s'appuyer sur un comité de suivi « ad hoc ».

**Recommandation 5** : Renforcer le pilotage de la mise en œuvre des priorités stratégiques affirmées dans le schéma. Pour cela, des indicateurs chiffrés en nombre limité seront définis et feront l'objet d'un examen contradictoire en dialogue de gestion. Un référent régional (en SRFD) sera désigné pour chaque plan d'action. L'expertise mise en place auprès du DGER impulsera « in itinere » les ajustements nécessaires du schéma.

## INTRODUCTION

L'Article L 814-2 du Code rural, modifié pour la dernière fois par la loi « d'avenir pour l'agriculture et la forêt » d'octobre 2014 mentionne expressément la production, tous les 5 ans d'un schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole. Ainsi qu'un projet national stratégique pour l'enseignement agricole, arrêté par le Ministre qui doit servir de cadre au Schéma (Annexe 1).

L'Article L 814-5 prévoit que le schéma national est décliné dans les régions en programme régional de l'enseignement agricole (PREA). Les articles L 813-2 et L 811-8 enfin, précisent que les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole (public ou privé) élaborent un « projet d'établissement » en conformité avec les orientations du schéma national et du projet stratégique. Le Ministère de l'agriculture définit une procédure d'évaluation périodique de la mise en œuvre de ces projets d'établissement.

Le 6ème schéma prévisionnel national des formations (SPNF) a été approuvé par arrêté ministériel du 25/11/2016.

Le 6ème SPNF stipule, d'une part que le ministère s'assurera par un tableau de bord et un suivi régulier de sa bonne mise en œuvre, d'autre part qu'une évaluation intermédiaire, puis une évaluation finale seront confiées à une instance indépendante composée de membres de l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sous la responsabilité de l'observatoire de l'enseignement technique agricole (OETA).

Par lettre de mission en date du 30/04/2019 (Annexe 2), le directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) a donc demandé au doyen de l'inspection de l'enseignement agricole et au vice-président du CGAAER de procéder à l'évaluation « finale » du 6ème SPNF portant d'une part sur sa reconnaissance effective par les différents acteurs, son caractère opérant et son articulation avec les autres documents d'orientation ou de planification de l'enseignement agricole (EA), d'autre part sur le niveau de réalisation des objectifs du Schéma, données chiffrées à l'appui. Il est demandé à la mission d'émettre des recommandations et d'envisager de futures évolutions en vue de la révision prochaine du Schéma.

# 1. METHODOLOGIE DE LA MISSION

## 1.1. Observation préliminaire concernant l'évaluation du 6<sup>ème</sup> schéma

Pour réaliser l'évaluation du 6<sup>ème</sup> SPNF, la mission n'a pas pu s'appuyer sur les travaux de l'évaluation intermédiaire initialement prévue à mi-parcours. L'OETA chargé de suivre l'avancement du 6<sup>ème</sup> SPNF n'est plus en activité et n'a donc produit aucune analyse. Enfin, aucun dispositif de suivi national du type « tableau de bord » et « indicateurs » des actions n'a été mis en œuvre.

## 1.2. Organisation de la mission et méthode de travail retenue

Les quatre missionnaires, après l'étude attentive des travaux réalisés par les auteurs de l'évaluation du 5<sup>ème</sup> schéma (juin 2013) ont rencontré le DGER et son adjoint fin août 2019 afin de procéder au cadrage des attendus de la mission. En effet, divers éléments d'actualité méritaient des éclaircissements :

- Quid de l'intégration des propositions d'évolution de l'EA issues du forum du 1er juillet 2019 « Enseignement agricole, quelles évolutions pour demain ? »
- Quid du positionnement de la mission vis-à-vis du groupe de travail national constitué par la DGER au sein du conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) et lancé au début de l'été pour réfléchir à des amendements en profondeur au 6<sup>ème</sup> SPNF ?
- Se dirigeait-on vers le toilettage et la modification du 6<sup>ème</sup> SPNF pour le proroger jusqu'à 2022 ou vers la rédaction d'un 7<sup>ème</sup> SPNF pour le 1/01/2021 ?
- Jusqu'où la mission devait-elle aller dans la formulation de recommandations (sur la forme ou le contenu) ou de nouvelles orientations pour le prochain schéma ?

Compte tenu de ces éléments de contexte, la DGER a souhaité disposer des conclusions de la mission le plus tôt possible afin de pouvoir intégrer les travaux de la mission à la réflexion en cours.

Ces précisions obtenues de la part du DGER, la mission a ensuite construit son questionnaire à partir des grandes finalités et axes de progrès définis pour l'EA par le 6<sup>ème</sup> SPNF.

Divers guides d'entretien ont été élaborés afin de préparer les rencontres avec les acteurs que la mission souhaitait interroger, tant au niveau national (bureaux de la DGER, instances fédératives de l'EA privé, écoles de formation des enseignants, syndicats des personnels de

l'EA, association des directeurs d'EPLEFPA) qu'au niveau des régions à visiter. La mission s'est déplacée dans deux régions choisies comme terrain d'investigation : Hauts de France, Auvergne Rhône Alpes. Pour des contraintes d'agenda, la troisième région retenue (Pays de la Loire) n'a pas pu être enquêtée. Dans chaque région il a été prévu de rencontrer divers acteurs : DRAAF, SRFD, délégués régionaux des MFR, délégués régionaux du CNEAP, responsable enseignement du conseil régional, équipe de direction d'un établissement public et d'un établissement privé d'enseignement agricole. D'autres acteurs ont pu être entendus de manière moins formelle sur le 6<sup>ème</sup> SPNF au gré des missions et des rencontres des membres de la mission d'évaluation.

Parallèlement un questionnaire a été adressé à l'ensemble des membres du CNEA, une seule contribution écrite a été retournée. (Annexe 3)

Un panel de données statistiques centralisées par la DGER, résumant dans les grandes lignes les objectifs chiffrés du 6<sup>ème</sup> SPNF, a été constitué de façon à pouvoir traiter les données reçues sous forme graphique (Annexe 4), davantage dans un but d'illustration que de reportage. En effet, le 6<sup>ème</sup> SPNF, à la différence du 5<sup>ème</sup>, n'ayant pas défini ses indicateurs de suivi, il n'a pas toujours été possible de disposer a posteriori des données pertinentes pour illustrer l'atteinte des objectifs. Des mesures prises par la DGER pour la mise en œuvre du 6<sup>ème</sup> schéma et l'atteinte des objectifs relatifs fixés dans le cadre des huit priorités sont également présentées (Annexe 5)

Certes, le temps imparti à la mission et le manque d'outils rigoureux d'évaluation (tels que des tableaux d'indicateurs avec revue commentée couvrant des intervalles de temps réguliers) ne permettra pas à la mission de dresser un état exhaustif du niveau d'atteinte des objectifs du 6<sup>ème</sup> SPNF par les structures de l'enseignement agricole public et privé.

Mais grâce à participation active des interlocuteurs rencontrés et à la connaissance de l'enseignement agricole des auteurs de la mission, peu de secteurs du champ d'investigation sont restés dans l'ombre, au moins qualitativement.

La mission a également établi le recensement des rapports de l'Inspection de l'enseignement agricole et des rapports de conseil du CGAAER durant la période 2016/2019 (Annexe 6) de façon à représenter le plus qualitativement possible les points focaux du pilotage exercé par la DGER pendant sa mise en œuvre.

## **2. ELABORATION DU SCHEMA**

### **2.1. Contexte et méthode d'élaboration**

La rédaction du 6<sup>ème</sup> SPNF a été placée sous la responsabilité du directeur-adjoint de la DGER qui, conformément aux textes réglementaires, devait décliner sous un mode opérationnel les orientations du projet stratégique. Les quatre sous-directions ont été sollicitées chacune dans son champ de compétences pour apporter sa contribution à la conception du document avant sa diffusion aux partenaires de l'enseignement agricole. Un premier document a été présenté en CTEA au printemps 2016, les débats ont notamment porté sur la rédaction des priorités et sur l'enseignement agricole privé.

### **2.2. Continuité avec le 5<sup>ème</sup> SPNF et ses conclusions**

Les conclusions du rapport d'évaluation du 5<sup>ème</sup> SPNF faisaient le constat que *« celui-ci était passé relativement inaperçu, d'une part, parce que l'administration centrale s'y est peu référée, d'autre part, parce qu'après son entrée en vigueur, l'application du schéma avait été perturbée par des évènements, des réformes extérieures et des décisions politiques »* :

- les assises de l'enseignement agricole public,
- la loi de refondation de l'école,
- la réforme de la voie professionnelle,
- la conjoncture économique et les restrictions de moyens liées à la RGPP qui ont par leur ampleur remis en cause l'application du schéma.

D'autre part, partant du constat que la batterie d'indicateurs n'avait pas été utilisée car ces derniers n'avaient jamais été renseignés, le rédacteur du projet s'est attaché à fournir un document plus opérationnel.

### **2.3. Lien avec le projet stratégique**

Le contexte d'élaboration du 6<sup>ème</sup> SPNF était différent des précédents. D'abord parce que les orientations stratégiques avaient préalablement été formalisées, en application de la Loi d'avenir, le SPNF devenait la déclinaison du projet stratégique. Ensuite, avec la décentralisation de la gestion de la carte scolaire de l'enseignement professionnel, le SPNF devenait le seul document

"opposable" au conseil régional. Enfin, certaines priorités nouvelles étaient apparues ou confirmées : lutte contre le décrochage scolaire, innovation, agroécologie.

## **2.4. Grandes orientations du schéma et forme du document**

Le 6<sup>ème</sup> SPNF avait, au dire du rédacteur, pour ambition d'établir une politique harmonisée entre les régions et les territoires et de donner aux autorités académiques (DRAAF / DAAF) le cadre dans leur dialogue avec les conseils régionaux afin de développer l'enseignement agricole.

Il se voulait un outil de pilotage et d'évaluation pour que l'enseignement agricole continue à s'adapter pour remplir ses missions et répondre aux besoins des territoires ruraux et du secteur agricole et agroalimentaire.

Ces orientations se sont traduites par les huit priorités suivantes :

1. Conduire une politique tournée vers l'enseignement, la formation et l'insertion des apprenants
2. Conforter les spécificités et les forces de l'enseignement agricole
3. Conduire le plan « Enseigner à produire autrement »,
4. Valoriser les informations détenues par les établissements d'enseignement sur l'impact des politiques publiques sur le monde agricole et rural
5. Développer des parcours ambitieux de formation et d'éducation,
6. Définir une offre de formation structurée autour de plusieurs priorités
7. Construire la carte des formations en cohérence avec les spécificités régionales
8. Développer l'innovation pédagogique et le numérique éducatif

## **3. CONNAISSANCE ET UTILISATION DU SCHEMA PAR LES ACTEURS ET LES PARTENAIRES**

### **3.1. Un 6<sup>ème</sup> SPNF méconnu mais repris dans différents documents utilisés par les acteurs**

L'évaluation du 6<sup>ème</sup> SPNF a montré que ce dernier, s'il n'était pas régulièrement consulté par les acteurs, était considéré comme faisant partie du panel de textes dont les orientations et les objectifs convergeaient, Les notes de rentrée sont les documents auxquels les établissements

de formation se reportent logiquement le plus car leur opérationnalité leur permet de décliner de manière pragmatique les orientations qui y figurent. De plus, étant relayées par les autorités académiques, elles revêtent *de facto* un caractère contraignant car émanant de l'échelon hiérarchique local. Le 6<sup>ème</sup> SPNF, comme le projet stratégique, n'est en définitive connu des acteurs locaux que par les grandes orientations et les principaux objectifs repris dans les notes de rentrée. Pour ce qui relève des évolutions réglementaires, les notes de service et circulaires sont régulièrement consultées et une veille existe. Ces différents documents périodiques sont plus porteurs de sens pour les différents acteurs qui considèrent qu'un schéma national est plus à l'adresse des services régionaux (SRFD).

### **3.2. Un 6<sup>ème</sup> SPNF peu opérationnel et que les acteurs territoriaux se sont peu approprié**

Les entretiens conduits dans le cadre de l'évaluation du 6<sup>ème</sup> SPNF ont mis en évidence que ce dernier n'était pas une référence pour la quasi-totalité des interlocuteurs. Si une partie des personnes auditées reconnaît avoir entendu parler du 6<sup>ème</sup> SPNF, notamment lors de sa mise en place en 2016, la plupart d'entre elles a déclaré qu'elle en ignorait les contenus et les objectifs et qu'elle avait « découvert » ce document lors de la préparation de leur entretien. L'une des explications avancées fréquemment à cette situation réside dans le fait que l'actualité dirige les actions de la plupart des acteurs. De plus, la mise en place des nouvelles régions a particulièrement occupé les personnels concernés dans la même période. Par ailleurs et de leur propre aveu, le rythme des réformes de ces dernières années n'a pas été non plus favorable à la prise de recul de la part des établissements dont le quotidien constitue la principale priorité.

En revanche, tous les interlocuteurs reconnaissent avoir été rassurés lorsqu'ils ont pris connaissance des contenus du 6<sup>ème</sup> SPNF car ils ont pu constater que leurs actions s'inscrivaient pleinement dans les objectifs affichés. Il apparaît que la plupart des contenus de ce schéma sont en phase avec la réalité des établissements qui mettent en œuvre, sans réellement en avoir conscience, ses objectifs. Il en va de même pour ce qui concerne les projets régionaux, dont certains ont dû être retravaillés complètement suite aux fusions des régions.

Le caractère plus inspirateur que coercitif du schéma de même que l'absence de dispositif national d'évaluation continue et de suivi des objectifs renforcent encore la méconnaissance du 6<sup>ème</sup> SPNF en tant qu'instrument de pilotage de l'EA.

### **3.3. L'utilité d'un document de cadrage national plébiscité**

Malgré tout ce qui précède, la nécessité d'un document de cadrage pluriannuel a été soulignée par l'ensemble des acteurs qui trouvent dans certains objectifs qui y figurent des lignes directrices qui leur permettent d'apporter des arguments en soutien de projets ou d'actions auprès notamment des financeurs ou d'instances délibérantes.

Les acteurs rencontrés dans le cadre de l'évaluation du 6<sup>ème</sup> SPNF ont rappelé leur attachement à préserver un enseignement spécifique au sein du ministère de l'agriculture mais ont également précisé l'importance de garantir une équité nationale entre les régions même si les spécificités locales doivent être prises en compte. Le risque de voir se développer des disparités entre les différents territoires justifie, pour une majorité d'acteurs, un document de cadrage national, rôle que joue au moins partiellement, selon eux, un schéma national. En effet, les impulsions locales, notamment celles qui émanent des conseils régionaux, relèvent parfois de décisions politiques qui ne prennent pas systématiquement en compte les orientations nationales. Le schéma national et le projet stratégique permettent alors de rappeler que l'action des acteurs locaux, donc des établissements, s'inscrit dans une ligne directrice ministérielle qu'ils doivent intégrer. Le schéma national apparaît comme un levier à l'appui des déclinaisons locales ce qui permet de légitimer, dans une certaine mesure, les décisions régionales figurant dans la plupart des PREA. C'est ce qui a fait dire à un acteur audité : « *Face à la décentralisation, renforçons la déconcentration !* ». Le cadre national demeure donc important pour donner du sens au niveau régional.

Un schéma quinquennal permet également, au-delà de la nécessité de conserver une réactivité et une adaptabilité aux évolutions du contexte local, d'assurer une certaine continuité dans les actions et projets développés par les acteurs locaux et de se prémunir contre les changements politiques parfois très rapides. Les établissements revendiquent une ligne stratégique claire et pérenne compatible avec l'inertie de leurs organisations et de leurs fonctionnements, et qui soit opposable à l'instabilité de certaines orientations politiques locales.

### **3.4. Un schéma qui n'est pas considéré comme véritablement stratégique ni prospectif**

Le manque d'ambition du 6<sup>ème</sup> SPNF souligné par les acteurs territoriaux et le fait que la gestion par les moyens contredise certains de ses objectifs ne lui confèrent pas la dimension stratégique et prospective voulue par le ministère.

La prise en compte des attentes des partenaires institutionnels, en particulier des organisations syndicales et des représentants de l'enseignement agricole privé, a conduit visiblement à diluer les priorités dans une masse d'informations très descriptives et sans dimensions réellement stratégiques. Ces priorités ne semblent pas claires pour tous et le 6<sup>ème</sup> SPNF perd ainsi une grande part de son intérêt pour les établissements, l'opérationnalité passant au second plan.

Beaucoup d'interlocuteurs regrettent que les évolutions du monde agricole et les nouvelles attentes sociétales ne soient pas clairement prises en compte et estiment qu'un schéma national doit porter une stratégie ambitieuse pour l'ensemble des composantes de l'enseignement agricole et réaffirmer ses particularités vis-à-vis de l'Education nationale. Cela passe également par la mise en avant des cinq missions confiées aux établissements de formation et la définition d'une feuille de route qui reprécise les orientations du projet stratégique déclinées au niveau de l'enseignement agricole afin que celui-ci permette d'arbitrer des décisions en matière de carte de formations et de négocier avec les conseils régionaux pour qui le 6<sup>ème</sup> SPNF n'apparaît pas pertinent.

### **3.5. Une gouvernance du 6<sup>ème</sup> SPNF qui a montré ses limites**

La méconnaissance des contenus du 6<sup>ème</sup> SPNF s'explique en grande partie par l'absence de communication à l'adresse des acteurs et l'insuffisance d'accompagnement de sa mise en œuvre au niveau local.

Bien que le 6<sup>ème</sup> SPNF soit visé dans la plupart des notes de service et circulaires qui concernent certains de ses objectifs, il n'y a pas été fait référence explicitement et régulièrement au cours de ses cinq années de mise en œuvre ce qui explique l'ignorance de certains acteurs arrivés en responsabilité après 2016 et qui ont « loupé » la campagne de communication et d'information lors de son lancement. Cette carence de suivi du 6<sup>ème</sup> SPNF a été constatée tant au niveau national que régional où les orientations et arbitrages politiques prennent souvent le pas sur un schéma national ignoré.

## **4. LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS**

Sur la période définie 2016-2020, le 6<sup>ème</sup> schéma visait des objectifs relatifs à huit priorités :

1. Conduire une politique tournée vers l'enseignement, la formation et l'insertion des apprenants
2. Conforter les spécificités et les forces de l'enseignement agricole

3. Conduire le plan « Enseigner à produire autrement », pour permettre aux agriculteurs de disposer d'éléments de référence pour les aider à adapter leur système de production.
4. Valoriser les informations détenues par les établissements d'enseignement sur l'impact des politiques publiques sur le monde agricole et rural
5. Développer des parcours ambitieux de formation et d'éducation, notamment autour des actions suivantes :
  - s'inscrire dans les démarches régionales d'orientation,
  - participer à la lutte contre le décrochage,
  - favoriser des parcours adaptés à la diversité des publics,
  - développer les actions éducatives, l'éducation au « vivre ensemble » et aux valeurs de la République,
  - participer au développement de l'espace européen de formation
6. Définir une offre de formation structurée autour de plusieurs priorités :
  - répondre aux besoins de remédiation et d'accompagnement des élèves en difficultés,
  - conforter la place des baccalauréats et des diplômes de l'enseignement agricole,
  - élever le niveau des qualifications
7. Construire la carte des formations en cohérence avec les spécificités régionales
8. Développer l'innovation pédagogique et le numérique éducatif

La mission s'est attachée à recueillir les avis des acteurs de terrain sur la réalisation de ces priorités. Par ailleurs, des éléments sur les actions développées ont pu être fournis par les bureaux de la DGER, en particulier par la nouvelle chargée de mission à la sous-direction EDC. Des résultats statistiques ont pu prolonger ces informations. Enfin, le site Chlorofil à destination de l'ensemble de la communauté éducative de l'enseignement agricole a été consulté afin d'apprécier la communication et la visibilité des actions développées.

La mission ne s'est pas donnée pour objectif d'analyser les résultats des actions mises en œuvre, qui relèverait d'études de nature différente, et pour certaines actions, difficiles à mesurer compte tenu de leur caractère qualitatif. Cela pose néanmoins la question de la valorisation et de la capitalisation de ces actions.

#### **4.1. Des difficultés à identifier les objectifs à atteindre**

La difficulté de la mission a été d'apprécier l'atteinte des objectifs, qui pour la majorité d'entre eux n'ont pas été formalisés en tant que tels. De plus, une diversité de termes proches, objectifs, orientations, priorités, sont employés tant d'ailleurs dans le schéma lui-même que par les acteurs de terrain, ne facilitant pas l'analyse. Dans l'ensemble des priorités enfin, si certains objectifs

peuvent facilement trouver une traduction concrète, d'autres au contraire apparaissent insuffisamment précis pour guider l'action.

Quand on interroge les acteurs de terrain néanmoins, ils se retrouvent globalement dans les priorités énoncées. L'appréciation la plus fréquente est « *le 6<sup>ème</sup> schéma, c'est ce que l'on fait* », les priorités apparaissant globalement suivies. Pour autant, et de façon revendiquée, beaucoup insistent sur des orientations qui sont aménagées selon le contexte local, conduisant à des actions qui ont avancé plus que d'autres, « *à géométrie variable* ».

Certains objectifs, comme la réussite de la poursuite d'études des bacheliers professionnels en classe de BTSA, apparaissent difficiles à atteindre à certains, les équipes construisant éventuellement des dispositifs mais sans réelle analyse des effets. Dans ce cas, comme dans de nombreux autres, les acteurs de terrain mentionnent le volontarisme des équipes et leur engagement indispensable (par exemple pour tout ce qui touche au suivi des élèves, à la prise en charge des élèves en situation de handicap ...) mais aussi souvent leur manque de formation ou de moyens *ad hoc* au sein des établissements.

Sur certains des sujets, comme le décrochage scolaire, la laïcité ou l'orientation, beaucoup se réfèrent aux orientations générales, notamment aux notes du ministère chargé de l'éducation nationale, sans les avoir toujours identifiés comme des objectifs spécifiques du 6<sup>ème</sup> SPNF.

Des remarques sur des déséquilibres des actions dans le schéma ont été faites, avec notamment l'innovation pédagogique que beaucoup voudraient voir renforcée dans ses objectifs et les actions à mettre en œuvre comme marqueur fort de l'enseignement agricole. La place de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage a souvent aussi paru trop limitée dans le schéma avec le souhait de réaffirmer un affichage plus clair des trois voies de formation. Les questions de coopération internationale, non seulement dans le cadre européen, mais aussi dans l'axe nord-sud ainsi que les impacts de l'agriculture au plan mondial ont été mentionnées comme pouvant être développées.

La **priorité 2 « Conforter les spécificités et les forces de l'enseignement agricole »** apparaît plus comme une ambition, en s'appuyant sur les cinq missions confiées par la loi à l'enseignement agricole, que relevant d'objectifs à atteindre. Cette priorité peut interroger l'existence et le rôle de l'enseignement agricole, et plus largement sa place en lien avec la politique agricole de la France. Certaines actions spécifiques ont bien été mises en place, comme la convention signée avec la CCMSA et le ministère en charge du travail en matière de santé et de sécurité des élèves.

Enfin la **priorité 4 « Valoriser les informations détenues par les établissements d'enseignement sur l'impact des politiques publiques sur le monde agricole et rural »** a été peu ou pas identifiée, et peu reconnue en termes d'objectifs à atteindre. Sans doute, les actions relevant de l'animation et du développement des territoires apparaissent-elles ainsi insuffisamment explicites aux yeux des acteurs de terrain.

## **4.2. Un plan « Enseigner à produire autrement » construit par la DGER dans le cadre d'une orientation politique forte du ministère et reconnu par les acteurs (priorité 3)**

L'agroécologie constitue une impulsion politique forte répondant aussi à une attente de la société, mise en œuvre concrètement à travers le plan « Enseigner à produire autrement ».

Bien reconnu par tous les acteurs, ce plan a ainsi bénéficié d'une bonne visibilité dans le système à travers ses 4 axes : la rénovation des référentiels des diplômes, la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques, le renforcement de la gouvernance régionale, le plan de formation des personnels des établissements de l'enseignement agricole.

Il a fait l'objet d'actions clairement identifiées, en impliquant différentes composantes au sein des différentes sous-directions de la DGER et des établissements d'enseignement supérieur du dispositif national d'appui (DNA). La mobilisation des DRAAF et des établissements dans le déploiement de ce plan, notamment à travers les exploitations des établissements agricoles, a ainsi permis sa réalisation et son suivi au plan régional et national.

Le bilan de la mise en place de ce plan a montré néanmoins une hétérogénéité selon les régions et des attentes insuffisamment ciblées. Le plan « Enseigner à produire autrement 2 » en construction et introduit dans l'addendum au 6<sup>ème</sup> SPNF présenté fin 2019 au CNEA devrait indiquer des objectifs à atteindre sous forme d'indicateurs plus nettement exprimés et renforcer ainsi les objectifs du plan 1.

## **4.3. Des plans visibles mais dont la mise en œuvre apparaît insuffisante quant aux résultats espérés (priorité 8)**

Comme le plan « Enseigner à produire autrement », l'innovation pédagogique et le numérique éducatif, qui constituent l'une des 8 priorités du 6<sup>ème</sup> SPNF, ont fait l'objet de plans d'action décrits précisément sur le site Chlorofil de l'enseignement agricole. Ainsi, en matière d'innovation pédagogique, on note :

- la mise en place d'un plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique dans l'EA décliné en 4 volets,
- un dispositif d'expérimentations pédagogiques présenté par note de service,
- la constitution d'un comité national d'expertise,
- des rencontres de l'innovation tous les deux ans,
- à quoi s'ajoute un site Pollen dédié à des initiatives des équipes et des établissements.

Quant au numérique, il a fait l'objet d'un plan triennal 2018/2020 et le site Chlorofil présente un certain nombre de ressources et de références.

Pour autant, ces deux plans, si leur finalité n'est pas remise en cause, suscitent davantage de critiques ou d'objections. Les actions sont souvent jugées insuffisantes sans qu'émergent des orientations fortes ou seulement mises en place dans le sillage de l'éducation nationale. Il peut être aussi regretté que certaines actions, comme le dispositif de cours en ligne Cap'Eval, ne soient pas portées stratégiquement. Sans doute y-a-t-il dans ses remarques le regret d'un âge d'or de l'enseignement agricole où l'innovation pédagogique était jugée plus structurante ? Par ailleurs, si le numérique est bien censé répondre aux évolutions de la société, les objectifs effectivement poursuivis mériteraient d'être clarifiés. De plus, les investissements dépendant des conseils régionaux, les acteurs s'interrogent sur les objectifs que l'on devrait se donner pour mieux faire dialoguer les DRAAF, les établissements et les régions, afin de mettre en place des actions plus pérennes.

#### **4.4. Des objectifs divers en matière de formations portés par la DGER mais limités par les prérogatives d'autres acteurs (priorités 1, 5, 6 et 7)**

Quatre priorités du 6<sup>ème</sup> SPNF portent plus spécifiquement sur l'offre de formation et les parcours des apprenants :

- Conduire une politique tournée vers l'enseignement, la formation et l'insertion des apprenants,
- Développer des parcours ambitieux de formation et d'éducation,
- Définir une offre de formation structurée autour de plusieurs priorités,
- Construire la carte des formations en cohérence avec les spécificités régionales.

Diverses remarques émergent sur ces points de façon générale lors des entretiens.

L'attente d'une réflexion prospective sur les métiers, les intitulés et la place des diplômes a été formulée. Depuis, le ministre a lancé « *la consultation sur les évolutions à apporter aux diplômes actuels et aux nouvelles formations à développer* » (Courrier du ministre chargé de l'agriculture du 20 décembre 2019), ce qui pourrait répondre à cette attente.

Un certain nombre d'objectifs formulés semblent relever pour les acteurs d'un « *catalogue de bonnes intentions* » avec des approches développées mais relevant trop d'une « *construction de bric et de broc* » laissée à l'initiative des établissements, comme par exemple sur les parcours de réussite baccalauréat professionnel / BTSA ou sur le lien entre enseignement supérieur et enseignement technique. Si ces intentions sont, à juste titre, inscrites dans le schéma prévisionnel national des formations, elles mériteraient d'être davantage opérationnalisées. A *contrario*, de nombreux objectifs relevant de la vie scolaire et du secteur éducatif semblent plutôt mieux traduits en actions.

Enfin, les acteurs relèvent qu'une bonne part des actions en matière de formation sont dépendantes des orientations prises par le ministère de l'éducation nationale et impactent donc l'atteinte des objectifs pour l'enseignement agricole. De plus, la loi confiant aux régions une part importante de prérogatives en matière de carte de formations et d'orientation, de financement en matière d'investissements pour les établissements, limite le rôle prospectif et prescripteur de l'Etat.

## **5. ANALYSE ET PROPOSITIONS**

### **5.1. Eléments d'analyse**

#### **5.1.1. Un document non réfuté car convenant à tout le monde**

Il apparaît clairement que la quasi-totalité des personnes interrogées s'accorde à dire que la relecture du schéma réalisée à l'occasion de la présente évaluation les a confortés dans le sentiment, au demeurant assez rassurant, que leur pratique quotidienne s'inscrivait assez bien, voire parfaitement, dans les objectifs du schéma.

D'aucuns pourraient en conclure que les objectifs du schéma se déclinent correctement sur le terrain et que par conséquent, il n'a pas lieu de douter de l'efficacité du document de pilotage. *A contrario*, une vision plus critique, pourrait donner à penser que les objectifs retenus dans le schéma sont issus des pratiques observées, qui elles-mêmes résultent d'orientations anciennes qui perdurent dans les établissements et notamment des missions de l'EA.

Autrement dit, le schéma se limiterait à décrire les pratiques observées se comportant en quelque sorte comme un système de réassurance pour les différents acteurs.

La volonté d'arriver à un consensus avec toutes les composantes de l'EA (syndicats représentant les enseignants, fédérations du privé, syndicats agricoles, profession agricole et para-agricole) a pour conséquence la rédaction d'un document exempté de toutes les propositions qui pourraient heurter l'un ou l'autre des acteurs. Il s'agit alors d'un catalogue de bonnes intentions, cette expression étant d'ailleurs souvent reprise par les interlocuteurs audités, plutôt que d'afficher des objectifs forts et véritablement politiques, ce que fait le projet stratégique par ailleurs.

### **5.1.2. Un document peu utile au pilotage**

Le schéma ne constitue pas un réel document de pilotage. Non seulement il n'est pas prospectif, mais de plus, il n'affiche aucune hiérarchie dans les objectifs poursuivis relativement aux huit priorités. De même, aucun outil de mesure d'atteinte des objectifs ni de dispositif de suivi des actions n'a été prévu.

C'est donc la circulaire de rentrée qui constitue le document de référence pour la plupart des acteurs de terrain.

Cette situation peut néanmoins être particulièrement appréciée par quelques acteurs, notamment les fédérations de l'enseignement agricole privé, qui y voient la possibilité de fixer eux-mêmes leurs objectifs prioritaires.

Les échanges qui ont jalonné l'évaluation du 6<sup>ème</sup> SPNF ont également mis en évidence la préférence des acteurs pour les plans d'action qui présentent l'intérêt indéniable d'opérationnaliser les orientations nationales et d'identifier les moyens à mobiliser au-delà des grandes lignes stratégiques des documents nationaux qui occultent souvent cet aspect.

On peut également regretter que l'action des différents services ministériels et régionaux n'ait pas été mise plus en cohérence, au-delà d'initiatives ponctuelles, afin de donner une impulsion plus importante à l'action des établissements dans un cadre plus large à l'échelle du monde agricole et rural.

### **5.1.3. Un manque d'opérationnalité constaté**

Le manque d'opérationnalité de ce 6<sup>ème</sup> SPNF, en particulier en regard de ce qui figurait dans le 5<sup>ème</sup>, explique vraisemblablement le fait qu'il ne soit pas approprié par la plupart des acteurs même si beaucoup d'actions conduites localement convergent avec les grandes orientations nationales qui y figurent.

L'approche territoriale des établissements apparaît également comme une difficulté dans la mise en œuvre d'un document d'orientation nationale même si leurs actions s'inscrivent dans la ligne du ministère.

Devant le manque d'opérationnalité du 6<sup>ème</sup> SPNF qui ne lui permet donc pas d'être la feuille de route escomptée, les acteurs locaux se réfèrent essentiellement aux notes de rentrée ou aux projets régionaux. La nécessité d'un schéma national, en regard des organisations et des priorités locales, se pose donc avec acuité même si sa non-prise en compte relève d'un

pragmatisme fonctionnel et non du rejet des orientations nationales auxquelles l'ensemble des acteurs déclarent adhérer.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires, dont certaines impactent frontalement l'organisation et le fonctionnement des établissements de formation (ex : loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel), relativisent l'efficacité d'un schéma national quinquennal qui ne permet qu'une réactivité relative.

Finalement le 6<sup>ème</sup> SPNF qui devait décliner en objectifs opérationnels les orientations du projet stratégique ne semble pas avoir atteint complètement son but.

#### **5.1.4. Un intitulé du document inadapté au contexte actuel**

Cet intitulé du document, hérité de la rédaction du 1<sup>er</sup> SPNF, à une époque où les décisions d'ouverture ou de fermeture de classe étaient prises dans les bureaux parisiens, nécessiterait d'être revu à la lumière des lois de décentralisation et de déconcentration votées depuis 1991. En effet, il a été mis en évidence que l'intitulé du document ne fait pas écho auprès des acteurs qui ont posé clairement la question de l'intérêt d'un schéma national dans un contexte où les cartes de formation sont discutées, négociées et établies à l'échelle régionale avec les conseils régionaux notamment.

Pour autant, le changement de la terminologie, inscrite comme telle dans l'article L 814-2 du code rural, susciterait probablement de nombreux débats, et nécessiterait une modification de la loi.

## **5.2. Propositions**

De ces constatations la mission est en mesure de faire les propositions suivantes qui pourraient guider l'élaboration des prochains documents de pilotage de l'EA.

### **5.2.1. Faire un travail de diagnostic permettant de fixer un cap pour l'enseignement agricole**

Un travail de diagnostic précis territorialisé et de prospective à moyen et long terme (15 ans) sur tous les champs relatifs aux politiques publiques portées par l'EA doit être réalisé en amont.

Le nombre et la taille des établissements, les types et les niveaux de formations, le type de public à accueillir, les pédagogies à mettre en œuvre sont conditionnés par les évolutions touchant les

territoires sur lesquels sont installés les établissements. Si l'on veut que l'enseignement agricole soit en mesure de satisfaire les besoins en formation, en développement, en animation sur un territoire donné, il semble indispensable de bien connaître les besoins qui seront ceux de ce territoire *a minima* à 8-10 ans. Cet élément rejoint notre questionnement sur la temporalité du schéma dans sa forme actuelle qui, parce qu'il n'est pas assis sur une analyse partagée des évolutions probables du monde agricole et rural, est soumis aux trop nombreux changements de cap résultant des alternances politiques nationales et régionales.

**Recommandation 1 : L'élaboration d'un nouveau schéma prévisionnel pour l'enseignement agricole(EA) devra être précédée par un diagnostic approfondi appuyant une prospective à moyen terme sur tous les champs des politiques publiques portées par l'EA.**

### **5.2.2. Faire le choix d'un document de pilotage unique**

Au vu des observations et analyses réalisées, la mission recommande de faire le choix d'un outil de pilotage stratégique unique comme le préconisait déjà l'évaluation du 5<sup>ème</sup> schéma, afin de donner à voir clairement les orientations fixées à l'ensemble du système. Ce document serait alors décliné en plans d'action.

Si, pour des raisons liées à la présence dans la loi de deux documents, projet stratégique et schéma devaient être conservés, il serait alors judicieux de définir le projet comme l'outil stratégique et le schéma comme l'outil opérationnel.

Dans tous les cas, il est important d'afficher plus clairement les priorités fixées pour la période donnée, ce qui devrait amener à repenser le format du ou des documents en évitant de longs développements.

Le schéma pourrait dans cette hypothèse regrouper des plans d'action, qui à l'instar du plan « Enseigner à produire autrement », pourrait être déclinés en régions et bénéficier de moyens spécifiques et dont les objectifs seraient quantifiés et évalués régulièrement.

**Recommandation 2 : A l'avenir un seul document stratégique, de format court, devrait subsister, énonçant clairement les choix de priorités du ministère. Dans l'hypothèse où la pratique d'élaboration d'un document concerté, plus détaillé, serait maintenue, celui-ci serait conçu comme la déclinaison du 1er en plans d'action.**

### **5.2.3. Adapter le contenu en prenant en compte les liens avec les partenaires**

Si le document stratégique doit s'enraciner dans les cinq missions de l'enseignement agricole, il devra aussi tenir compte de la place d'un certain nombre de partenaires qui ont des rôles importants dans la formation et le fonctionnement des établissements.

Ainsi, ce document stratégique devra tenir compte du rôle des conseils régionaux dans le fonctionnement des établissements.

Il devra être à même également d'intégrer les grandes évolutions législatives au cours de la période concernée. Il en est ainsi particulièrement des réformes menées dans l'éducation nationale mais aussi celles qui relèvent de la formation professionnelle et l'apprentissage, qui ne peuvent être absentes des grandes orientations stratégiques de la DGER.

**Recommandation 3 : Le futur schéma devra faire une place plus grande à la prise en compte des prérogatives prédominantes des Régions dans le financement des lycées et dans la formation professionnelle ou celles d'autres acteurs concernant l'apprentissage, ainsi que par les réformes impulsées par l'éducation nationale.**

### **5.2.4. Se doter d'une organisation de veille et de prospective au sein de la DGER**

Pour que les conclusions de l'évaluation du 7<sup>ème</sup> SPNF ou de son équivalent différent des précédentes, la mission préconise la création d'une organisation de veille, de prospective et de réflexion transversale à la DGER. La disparition d'une mission spécifique au sein de la DGER (MISSI) et de l'observatoire (ONEA/OTEA) prive la direction de l'enseignement agricole d'un outil à même de stimuler les échelons régionaux et locaux dans l'élaboration des projets et dans l'analyse de ces derniers.

Cette organisation au sein de la DGER capable de suivre les documents programmatiques des conseils régionaux, d'exploiter les nombreux rapports thématiques de l'IEA et du CGAAER qui sont souvent riches de diagnostics, bilans et 'évaluations, pourrait en outre suivre la mise en œuvre des plans d'action et éventuellement repérer et alerter sur les freins et difficultés rencontrés sur le terrain.

En lien avec le pôle formation continue, elle serait en mesure de repérer les besoins en formation des personnels engendrés par les plans d'action.

Enfin, cette organisation devra analyser l'offre de formation en CFPPA qui constitue quelquefois un signal faible des nouveaux besoins de formation, voire de métiers en devenir.

**Recommandation 4 : Créer au sein de la DGER une structure transversale, chargée du suivi de la mise en œuvre effective des différents volets du schéma, tout en assurant une veille stratégique, alimentée par des bilans réguliers en provenance des régions et par les rapports d'inspection (IEA et CGAAER). Elle pourra s'appuyer sur un comité de suivi « ad hoc ».**

### **5.2.5. Assurer la mise en œuvre par une gouvernance adaptée**

Le déroulement d'un projet sur plusieurs années nécessite de se doter d'un outil permettant de corriger *in itinere* sa mise en œuvre, qui peut être impactée par des évolutions législatives ou réglementaires, afin que les acteurs locaux ne soient pas encombrés d'objectifs dépassés par l'actualité.

Pour le suivi de la mise œuvre des objectifs, la mission recommande qu'un comité de suivi soit prévu au niveau national et qu'à l'occasion du dialogue de gestion, un point précis soit réalisé sur l'état d'avancement des priorités stratégiques. A cette fin, un nombre limité d'indicateurs devra être élaboré en début de période pour permettre d'agrèger les données nationales et de mesurer la progression de la mise en œuvre du projet.

Pour accompagner les équipes, il sera prévu la nomination d'un référent régional, pour chacun des plans d'action. Ce référent chargé d'animer le dispositif à l'image de ce qui a été conduit pour le plan « Enseigner à produire autrement » devra être capable de proposer des formations, des rencontres et outils permettant l'adaptation des compétences des acteurs en charge de la mise en œuvre des objectifs visés.

**Recommandation 5 : Renforcer le pilotage de mise en œuvre des priorités stratégiques affirmées dans le schéma. Pour cela, des indicateurs chiffrés en nombre limité seront définis et feront l'objet d'un examen contradictoire en dialogue de gestion. Un référent régional (en SRFD) sera désigné pour chaque plan d'action. La structure nationale de suivi mise en place à la DGER procèdera « in itinere » aux ajustements nécessaires du schéma.**

## CONCLUSION

Si le 6<sup>ème</sup> SPNF ne constitue pas le repère attendu par les acteurs territoriaux, la mission a conscience que l'élaboration d'un document en concertation étroite avec l'ensemble des partenaires de l'EA peut être utile à la cohésion du système. Les réunions au cours desquelles sont abordées les différentes problématiques qui touchent à la vie des établissements permettent des échanges constructifs, mais la volonté d'aboutir à un document partagé ne peut conduire au mieux qu'à un « compromis utile » ou au pire à un « consensus mou ».

Il n'en demeure pas moins qu'un document de cadrage national est jugé indispensable pour outiller les services de la DRAAF dans leurs relations avec le conseil régional et avec les établissements.

L'existence d'un projet stratégique accompagné de plans d'action paraît suffisant à la plupart des acteurs, sous réserve que ce projet soit fondé sur un diagnostic précis, une prospective à dix ans et un système d'évaluation et de suivi pertinent. La mission partage ce point de vue

## Signatures des auteurs

Frédéric CAPPE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and several vertical strokes on the right, all contained within a horizontal oval shape.

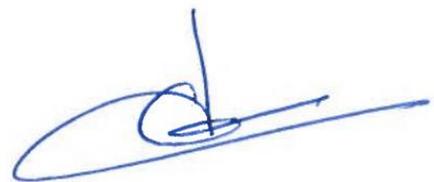
Jean-Luc Gonzales

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized letter 'J' followed by a smaller 'L' and a period.

Francine RANDI

A handwritten signature in blue ink, written in a cursive style with the name 'Randi' underlined.

Michel Vallance

A handwritten signature in blue ink, starting with a large loop on the left, followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

## **ANNEXES**

## **Annexe 1 : Article L814-2**

Modifié par LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 - art. 60

*« Le Conseil national de l'enseignement agricole peut être saisi pour avis de toute question de son ressort par un quart de ses membres ou par le Gouvernement. Il donne obligatoirement son avis sur tout avant-projet de loi ou de décret concernant l'enseignement agricole.*

*Il est saisi pour avis du rapport d'évaluation mentionné à l'article L. 211-1 du code de l'éducation. Il donne un avis sur le projet de schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole. Ce schéma, qui tient compte des besoins de formation exprimés par les régions, est arrêté pour une période de cinq années par le ministre de l'agriculture. Il est établi en respectant le projet stratégique national pour l'enseignement agricole, qui est également arrêté pour une période de cinq ans par le même ministre, après une concertation avec l'ensemble des composantes de l'enseignement agricole, les collectivités territoriales et les organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés agricoles. La conduite du dispositif national de l'enseignement général, technologique et professionnel et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires est assurée par l'Etat sur le fondement de ce schéma et de ce projet stratégique.*

*En cas de modifications substantielles, au cours de la période de validité du schéma, des bases qui ont servi à son établissement, ce schéma peut faire l'objet de modifications partielles sur proposition du Conseil national de l'enseignement agricole.*

*Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat. »*

## Annexe 2 : Lettre de mission



PV

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction Générale  
de l'enseignement  
et de la recherche

Le Directeur Général

1 ter avenue de Lowendal  
75700 Paris SP 07

NOTE  
A l'attention de

**Monsieur Alain MOULINIER**  
Vice-président du Conseil général de l'alimentation, de  
l'agriculture et des espaces ruraux

**Monsieur Philippe VINCENT**  
Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole



Objet : Lettre de mission sur l'évaluation du sixième schéma  
prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole  
2016-2020

Paris, le 30 AVR. 2019

Le schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole (ci-après « SPNF ») est un document national stratégique validé par un arrêté du ministre chargé de l'agriculture pour une période de cinq ans à la suite d'une concertation avec l'ensemble des composantes de l'enseignement technique agricole. Relatif à la *"conduite du dispositif national de l'enseignement général, technologique et professionnel et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires"*<sup>1</sup>, il a pour objectif de porter l'ambition du ministère chargé de l'agriculture en faveur de l'enseignement original dont il a la charge.

Le SPNF est un levier d'actions pour impulser de nouvelles orientations ministérielles auprès des différents acteurs de l'enseignement technique agricole, public et privé, dans toutes ses composantes (formation initiale, formation professionnelle continue, apprentissage, exploitations agricoles et ateliers technologiques). En effet, ses orientations s'imposent aux documents locaux et régionaux de planification (projets d'établissements des établissements publics et privés, cartes régionales des formations initiales et professionnelles) et encadrent la contractualisation de l'Etat avec les fédérations de l'enseignement agricole privé et avec les établissements d'enseignement agricole privé.

Pour autant, l'enjeu du SPNF est de laisser une souplesse indispensable aux négociations régionales et locales, tout en étant porteur d'une vision nationale partagée.

Le sixième schéma national, couvrant la période 2016-2020, a été approuvé par un arrêté du ministre chargé de l'agriculture en date du 25 novembre 2016. Il a fait l'objet d'une modification en cours de validité par un arrêté du 30 novembre 2017.

<sup>1</sup> Article L. 814-2 du code rural et de la pêche maritime

Dans le prolongement du précédent schéma, le sixième schéma prévoit la réalisation d'une évaluation intermédiaire et d'une évaluation finale par une « instance indépendante, composée de membres de l'IEA [Inspection de l'enseignement agricole] et du CGAAER [Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux], et sous la responsabilité de l'observatoire de l'enseignement technique agricole (OETA) ». Ces évaluations ont vocation à être remises aux ministres et présentées aux instances de concertation.

En application de ces dispositions, je souhaite que vous réalisiez l'évaluation du sixième SPNF 2016-2020, en évaluant à la fois :

1. Le dispositif même du sixième schéma, particulièrement sa reconnaissance effective par les acteurs de l'enseignement agricole et ses partenaires (chambres d'agriculture, organismes professionnels...), son articulation avec les autres documents de planification et son caractère opérant ;
2. La réalisation de l'atteinte des objectifs du sixième schéma, à l'appui notamment de données statistiques.

Cette évaluation devra prendre en compte la fusion des conseils régionaux et des DRAAF intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Enfin, dans l'optique d'une nouvelle révision du sixième schéma, vous voudrez bien émettre des recommandations et des perspectives d'évolution. Je vous saurai gré de bien vouloir rendre vos travaux pour la fin de l'année 2019.

*Plus pour votre diligence.*



Philippe VINÇON

## **Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées et contributions écrites**

### **DGER :**

Philippe VINÇON, DGER et Jean-Luc TRONCO, adjoint au DGER, chef du service de l'enseignement technique

Sous-direction POFE : Adeline CROYERE, sous-directrice, Joëlle GUYOT, Adjointe, Yveline GUEGAN, Franck FEUILLATRE, Héloïse GIORDANO, Christophe MALGLAIVE, Bruno VOCANSON

Sous-Direction EDC : Isabelle de Franqueville, sous-directrice, Naida DRIF, adjointe, Séverine Aupetit, chargée de mission

Sous-Direction SDRICI : Elisabeth Lescoat, adjointe à la sous-directrice

Sous-Direction ESR : Daphné Prévost, adjointe à la sous-directrice

### **MAA – CGAAER**

Philippe Schnaebeler, ingénieur général, président de la 6<sup>è</sup> section du CGAAER

**CNEAP** : Thierry DEDIEU, Jean-Charles JOSEPH

**UNREP** : Hervé BIZARD

**UNMFREO** : Roland GRIMAULT

**SGEN-CFDT** : Didier LOCICERO, Jean-François LECLANCHE, Gisèle BAULAND

**SNETAP-FSU** : Olivier BLEUNVEN, Serge PAGNIER, Frédéric CHASSAGNETTE

**Etablissements d'enseignement supérieur** : Emmanuel DELMOTTE, directeur ENSFEA Toulouse et Thierry LANGOUET, directeur Eduter-AgroSup Dijon

**Association des directeurs de l'enseignement agricole public** : Hervé MONTIGNY, Nicolas PETIT

### **Région Hauts de France :**

M. MAURER, DRAAF

M PRINCE, Adjoint CSRFD - Lille

M DEMPIERRE, SRFD Amiens (Mme MARTINAGE, Chef de SRFD excusée)

M. POITEL, Directeur régional des MFR Hauts de France

M. DELAPORTE, Délégué régional du CNEAP Hauts de France

M. FLANDRE, Conseil Régional Hauts de France

M. AUROY, Directeur de l'EPLEFPA-ABBEVILLE

Equipe de direction LEAP Sainte Colette, 80800 Corbie : Mme Brigitte MULLIE, directrice, Mrs Antoine GOUBET, Romain BEAUCOURT, Ludovic NOISETTE, responsables de cycles

Equipe de Direction EPLEFPA-Amiens LE PARACLET, 80440 Cottency : Mme Marie-Odile SOUPLET, directrice, Mme Laurie BRIEF (Directrice adjointe), Mme Peggy VANBREUGEL (Conseiller principal d'éducation), M Michel BELLANGER (Directeur d'exploitation agricole), M Xavier BORTOLIN (Directeur CFPPA et responsable UFA)

**Région Auvergne-Rhône Alpes :**

M. Michel SINOIR, DRAAF

Mme Véronique PAPEREU, cheffe de SRFD

Mme Sonia ROUGIER, Cheffe du pôle politiques éducatives et dynamiques pédagogiques, SRFD

Mme Claire-Lise OUDIN, Cheffe du pôle Politiques de formation et dynamiques territoriales, SRFD

EPLFPA de Marmilhat : Mme Isabelle PLASSAIS, Directrice, Carole HABABOU Dce Adj, Lech ZLOBECKI Dr exploitation horticole

Conseil Régional LYON : M. Marc CHILE, Directeur des Lycées et Mme Vanessa BERTRAND, responsable du service pilotage formation outils pédagogiques

Lycée Paul Claudel –Villemoirieu (38) Mme Sylvie LE CLORENNEC, Directrice ; M. FOURNIE, Adjoint de direction en charge du lycée ; M. SINDE, responsable administratif et financier

M. Lionel BAC, Directeur de la Fédération régionale des MFR Auvergne-Rhône-Alpes

M. Hervé BARRES, Délégué régional CNEAP Auvergne-Rhône-Alpes /PACA

Mme KATGELY, directrice du LPPR de l'Ain et suppléante au délégué régional UNREP

Représentants Enseignement agricole public : Mme Renée HEIM, M. Thibault GAUTHIER

**CONTRIBUTIONS ECRITES CNEA**

**FGA-CFDT Branche MFR :** Fabrice CHEVAUCHERIE

## Annexe 4 : Quelques données statistiques (DGER- Novembre 2019)

Les effectifs entre 2011 et 2018 par voie scolaire (hors Wallis et Futuna et Nouvelle Calédonie) :

Année	Nombre d'élèves
2011-2012	173 548
2012-2013	169 621
2013-2014	170 944
2014-2015	165 614
2015-2016	166 362
2016-2017	164 730
2017-2018	161 873
2018-2019	158 515

Les effectifs selon le niveau de formation :

Niveau Interministériel	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
III	18 818	20 255	20 734	20 417	20 675	20 787	20 241	20 152
IV	71 813	77 201	80 198	74 494	74 312	75 032	74 855	72 233
V	51 718	41 925	41 259	41 361	42 414	41 539	40 373	39 167
VI	31 199	30 240	28 753	29 342	28 961	27 372	26 404	26 963
<b>Total général</b>	<b>173 548</b>	<b>169 621</b>	<b>170 944</b>	<b>165 614</b>	<b>166 362</b>	<b>164 730</b>	<b>161 873</b>	<b>158 515</b>

Les effectifs selon le secteur et l'affiliation de l'établissement

Secteur	Affiliation	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Public	<b>Total Public</b>	<b>63 313</b>	<b>61 715</b>	<b>62 310</b>	<b>61 917</b>	<b>62 525</b>	<b>62 790</b>	<b>62 126</b>	<b>61 011</b>
	CNEAP	51 000	50 073	50 453	47 455	47 559	46 951	46 325	45 588
Privé	Sans affiliation	596	572	561	379	355	355	224	202
	UNMFREO	52 293	51 070	51 384	49 775	49 718	48 504	47 238	45 884
	UNREP	6 346	6 191	6 236	6 088	6 205	6 130	5 960	5 830
	<b>Total Privé</b>	<b>110 235</b>	<b>107 906</b>	<b>108 634</b>	<b>103 697</b>	<b>103 837</b>	<b>101 940</b>	<b>99 747</b>	<b>97 504</b>

Les effectifs par secteur professionnel de la formation selon le secteur de l'établissement

Secteur	Secteur Professionnel	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Public	Aménagement de l'espace et protection de l'environnement	11 398	10 789	10 898	10 968	10 897	10 767	10 651	10 486
	Production	17 881	16 986	17 424	17 432	17 595	17 569	17 158	16 876
	Sans objet	21 049	20 905	20 302	20 399	20 825	21 223	21 081	20 560
	Services	9 675	9 742	10 371	9 837	9 932	9 955	10 003	9 953
	Transformation	3 310	3 293	3 315	3 281	3 276	3 276	3 233	3 136
	<b>Total Public</b>	<b>63 313</b>	<b>61 715</b>	<b>62 310</b>	<b>61 917</b>	<b>62 525</b>	<b>62 790</b>	<b>62 126</b>	<b>61 011</b>
Privé	Aménagement de l'espace et protection de l'environnement	10 832	10 089	9 836	9 439	9 487	9 286	9 177	8 860
	Production	22 214	20 946	21 101	20 866	21 386	21 653	21 566	20 907
	Sans objet	34 700	33 544	32 452	32 738	32 588	31 278	30 435	30 802
	Services	40 838	41 806	43 750	39 237	38 958	38 304	37 131	35 546
	Transformation	1 651	1 521	1 495	1 417	1 418	1 419	1 438	1 389
	<b>Total Privé</b>	<b>110 235</b>	<b>107 906</b>	<b>108 634</b>	<b>103 697</b>	<b>103 837</b>	<b>101 940</b>	<b>99 747</b>	<b>97 504</b>
<b>Total général</b>	<b>173 548</b>	<b>169 621</b>	<b>170 944</b>	<b>165 614</b>	<b>166 362</b>	<b>164 730</b>	<b>161 873</b>	<b>158 515</b>	

Les effectifs en Première et Terminale du Baccalauréat Technologique STAV entre 2011 et 2018 :

Une voie qui continue de recruter.

Section	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Bac Techno 1/2-STAV	5 541	5 582	5 223	5 276	5 352	5 705	5 612	5 428
Bac Techno 2/2-STAV	5 900	5 681	5 644	5 267	5 211	5 246	5 563	5 405
<b>Total général</b>	<b>11 441</b>	<b>11 263</b>	<b>10 867</b>	<b>10 543</b>	<b>10 563</b>	<b>10 951</b>	<b>11 175</b>	<b>10 833</b>

Focus sur les effectifs élèves dans le secteur des agroéquipements entre 2011 et 2018

Filière	Section (Lib usuel)	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
CAPA/CAP	CAP 1/2-Maintenance des matériels/Matériels d'espaces verts						10	8	7
	CAP 1/2-Maintenance des matériels/Tracteurs et mat agri		3	6	5	6	6	10	3
	CAP 2/2-Maintenance des matériels/Matériels d'espaces verts							8	16
	CAP 2/2-Maintenance des matériels/Tracteurs et mat agri				1	3	5	7	9
	CAPA 1/2-Prod agricole, matériels/Productions animales	260	313	341	390				
	CAPA 1/2-Prod agricole, matériels/Productions végétales	247	246	272	282				
	CAPA 2/2-Prod agricole, matériels/Productions animales	217	202	286	283	325			
	CAPA 2/2-Prod agricole, matériels/Productions végétales	179	204	173	196	207			
	<b>Total CAPA/CAP</b>	<b>903</b>	<b>968</b>	<b>1 078</b>	<b>1 157</b>	<b>541</b>	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>35</b>
Seconde Pro	Seconde Pro 1/1-Education nationale/Maint. matériels opt A	78	75	84	94	93			
	Seconde Pro 1/1-Education nationale/Maint. matériels opt B	8	13	7	2	10			
	Seconde Pro 1/1-Prod végétales Agroég/Agroéquipement	933	967	956	1 061	1 147			
	Seconde Pro 1/1-Prod végétales Agroég/Conduite de cultures	677	726	748	776	791			
	Seconde Pro 1/1-Prod végétales Agroég/Horticulture	1 124	1 025	968	932	948			
	Seconde Pro 1/1-Prod végétales Agroég/Vigne et vin	393	374	346	379	363			
	Seconde Pro 1/1-Productions/Agroéquipement						1 201		
	<b>Total Seconde Pro</b>	<b>3 213</b>	<b>3 180</b>	<b>3 109</b>	<b>3 244</b>	<b>3 352</b>	<b>1 201</b>		
Bac Pro	Bac Pro 1/2-Agroéquipement	728	738	778	797	884	965	962	905
	Bac Pro 1/2-Maintenance des matériels/Option A : Agricoles	71	68	70	78	81	83	82	80
	Bac Pro 1/2-Maintenance des matériels/Option B : Trav pub manut	5	8	12	6	2	5	3	8
	Bac Pro 2/2-Agroéquipement	948	680	650	713	727	819	869	877
	Bac Pro 2/2-Maintenance des matériels/Option A : Agricoles	101	49	55	64	75	74	77	74
	Bac Pro 2/2-Maintenance des matériels/Option B : Trav pub manut	13	6	8	15	6	3	4	2
	<b>Total Bac Pro</b>	<b>1 866</b>	<b>1 549</b>	<b>1 573</b>	<b>1 673</b>	<b>1 775</b>	<b>1 949</b>	<b>1 997</b>	<b>1 946</b>
BTSA/BTS	BTSA 1/2-Génie équipements agri.	146	210	199	234	211	224	196	182
	BTSA 2/2-Génie équipements agri.	140	111	172	178	201	177	180	176
	<b>Total BTSA/BTS</b>	<b>286</b>	<b>321</b>	<b>371</b>	<b>412</b>	<b>412</b>	<b>401</b>	<b>376</b>	<b>358</b>
<b>Total Production</b>	<b>6 268</b>	<b>6 018</b>	<b>6 131</b>	<b>6 486</b>	<b>6 080</b>	<b>572</b>	<b>2 406</b>	<b>2 339</b>	

Focus sur les effectifs élèves dans le secteur de la transformation entre 2011 et 2018

Filière (lib usuel)	Section (Lib usuel)	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Seconde Pro	Seconde Pro 1/1-Alimentation Bio ind Labo							733	715
	Seconde Pro 1/1-Alimentation Bio ind Labo/Contrl agri envir bio-ind	455	435	461	442	465	454		
	Seconde Pro 1/1-Alimentation Bio ind Labo/Produits bio industries	327	339	317	328	376	337		
	<b>Total Seconde Pro</b>	<b>782</b>	<b>774</b>	<b>778</b>	<b>770</b>	<b>841</b>	<b>791</b>	<b>733</b>	<b>715</b>
Bac Pro	Bac Pro 1/2-Bio industries transformation	287	275	282	265	270	293	261	219
	Bac Pro 1/2-Labo contrôle qualité	489	483	432	466	433	469	459	464
	Bac Pro 2/2-Bio industries transformation	329	278	247	254	242	235	275	222
	Bac Pro 2/2-Labo contrôle qualité	563	476	471	416	451	392	455	426
	<b>Total Bac Pro</b>	<b>1 668</b>	<b>1 512</b>	<b>1 432</b>	<b>1 401</b>	<b>1 396</b>	<b>1 389</b>	<b>1 450</b>	<b>1 331</b>
BTSA/BTS	BTS 1/2-Quali Indus Alim Bio Indu	18	28	25	24	17	18	15	20
	BTS 2/2-Quali Indus Alim Bio Indu	20	15	22	22	16	11	14	13
	BTSA 1/2-ANABIOTECH	640	709	691	672	704	724	734	713
	BTSA 1/2-STA/Alim et processus techno	474	499	548	509	502	522	483	488
	BTSA 1/2-STA/Produits céréaliers	14	9	19	13	16	15	14	9
	BTSA 1/2-STA/Produits laitiers	80	105	85	82	72	82	60	75
	BTSA 1/2-STA/Viandes et prod pêche	35	41	23	15	27	18	18	16
	BTSA 2/2-ANABIOTECH	640	583	629	626	606	628	630	653
	BTSA 2/2-STA/Alim et processus techno	474	418	431	457	409	408	432	406
	BTSA 2/2-STA/Produits céréaliers	14	13	10	19	15	14	13	12
	BTSA 2/2-STA/Produits laitiers	76	75	79	71	59	55	61	56
	BTSA 2/2-STA/Viandes et prod pêche	26	33	38	17	14	20	14	18
	<b>Total BTSA/BTS</b>	<b>2 511</b>	<b>2 528</b>	<b>2 600</b>	<b>2 527</b>	<b>2 457</b>	<b>2 515</b>	<b>2 488</b>	<b>2 479</b>
<b>Total Transformation</b>		<b>4 961</b>	<b>4 814</b>	<b>4 810</b>	<b>4 698</b>	<b>4 694</b>	<b>4 695</b>	<b>4 671</b>	<b>4 525</b>

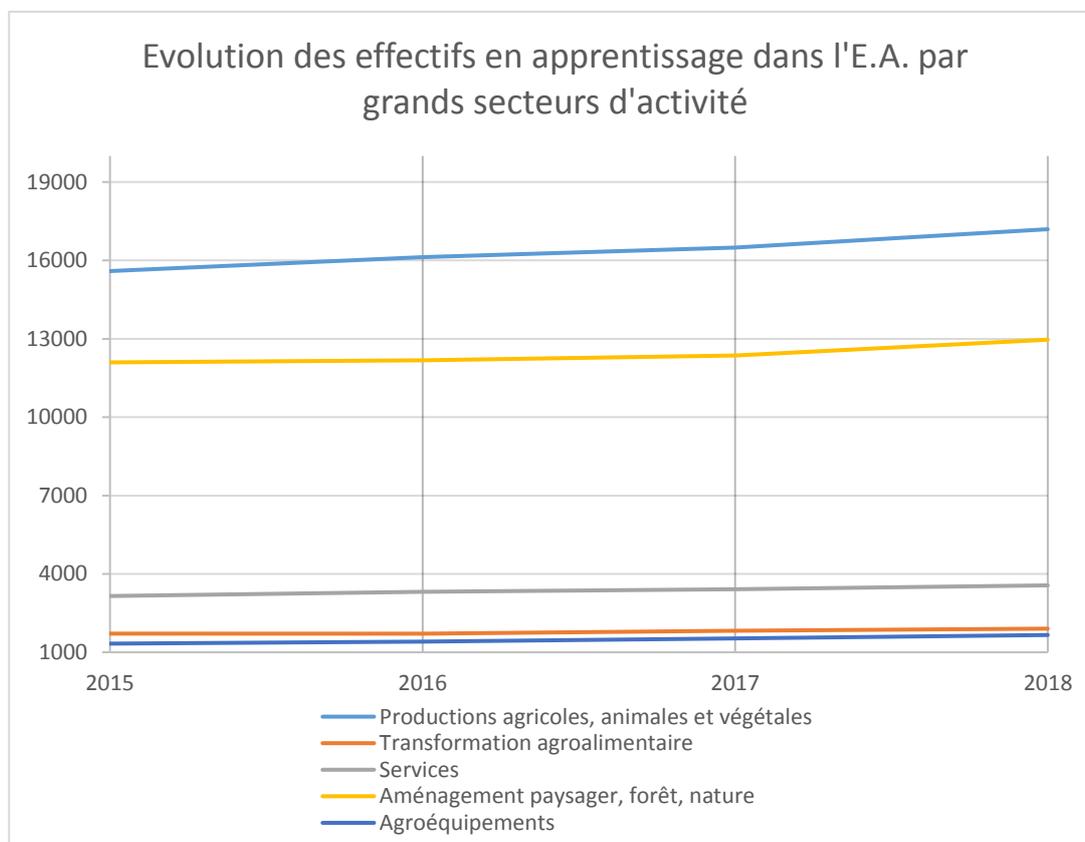
## Apprentissage :

Il y a une augmentation du nombre d'apprentis chaque année depuis 2015

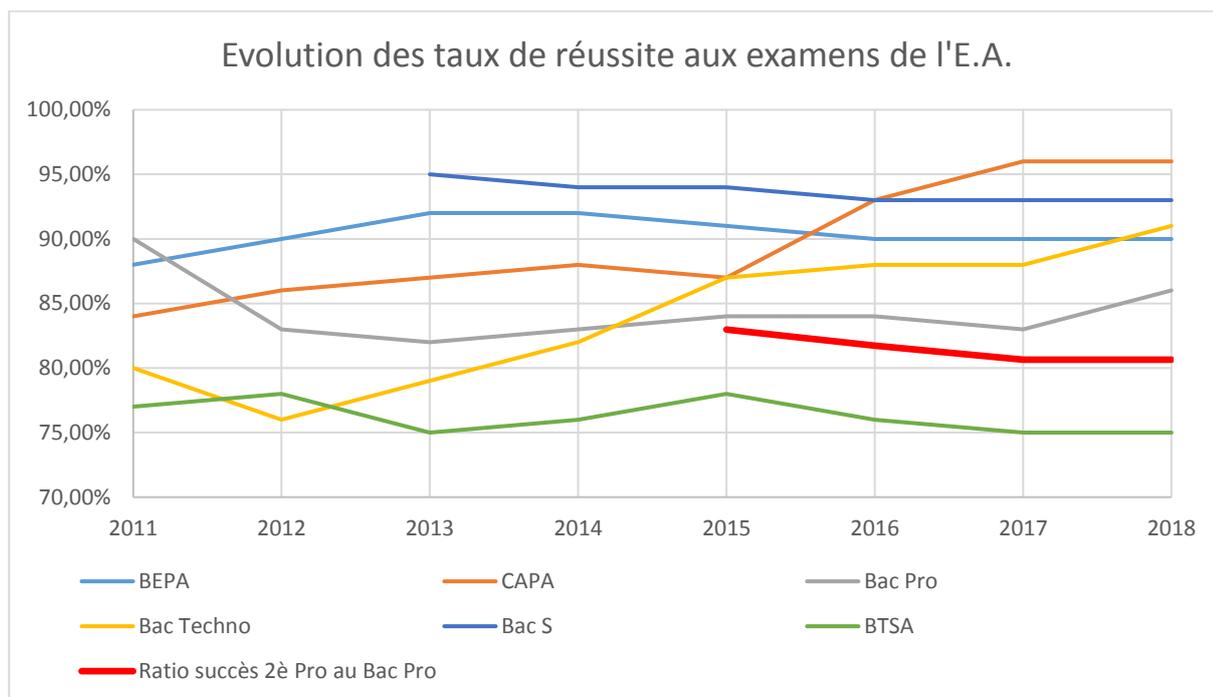
	Nombre d'apprentis
2015-16	33302
2016-17	34207
2017-18	35086
2018-19	36726

	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Différence d'effectifs entre 2015 et 2018	Différence en % entre 2015 et 2018
NIVEAU I	1 030	1 141	1 170	1 298	268	26,0%
NIVEAU II	738	801	865	957	219	29,7%
NIVEAU III	8 163	8 589	9 122	9 997	1 834	22,5%
NIVEAU IV	12 240	12 252	12 522	13 029	789	6,4%
NIVEAU V	11 131	11 424	11 407	11 445	314	2,8%
<b>Total général</b>	<b>33 302</b>	<b>34 207</b>	<b>35 086</b>	<b>36 726</b>	<b>3 424</b>	<b>10,3%</b>

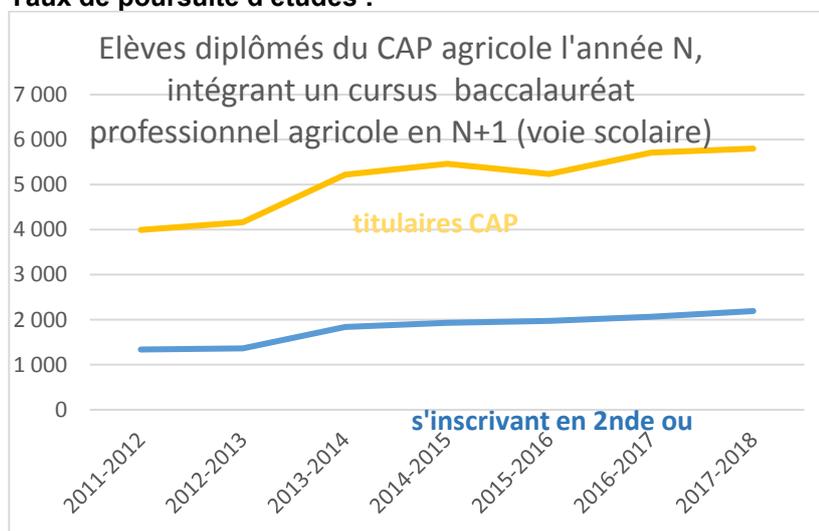
Le nombre d'apprentis augmente quel que soit le niveau de formation mais dans des proportions différentes ; il augmente de près de 30% pour le niveau II mais que de 2.8% pour le niveau V. Le niveau III (BTSA) est le niveau dont le nombre d'apprentis a le plus augmenté.



## Réussite aux examens :



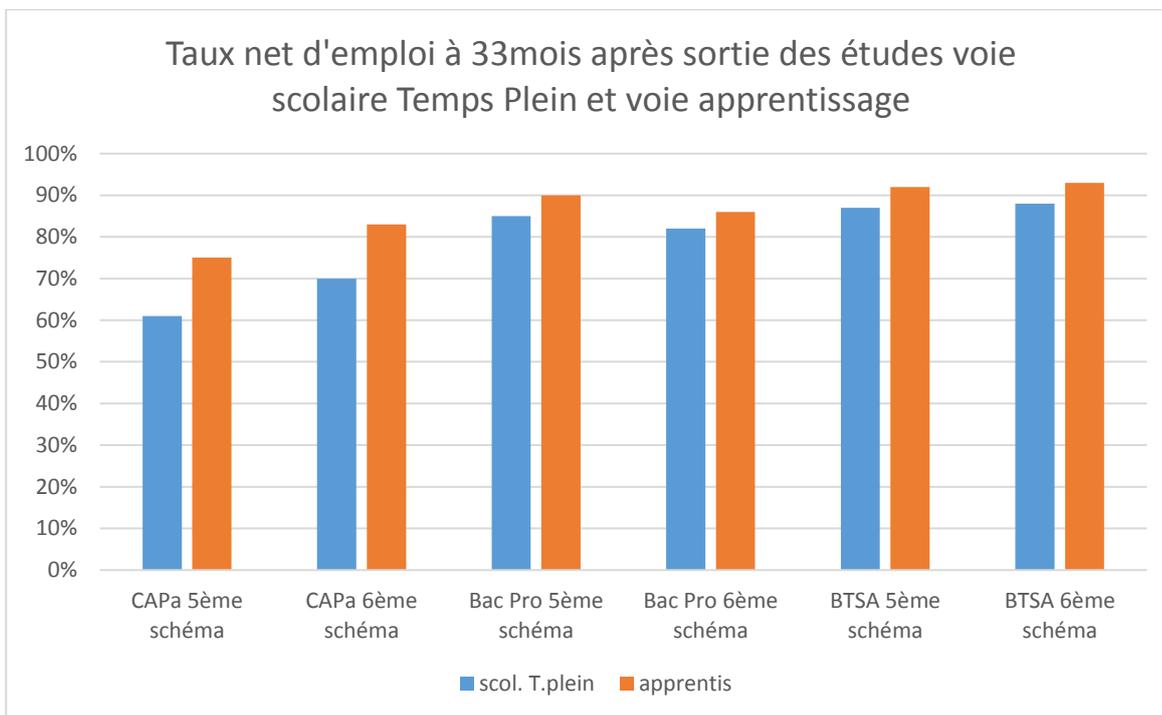
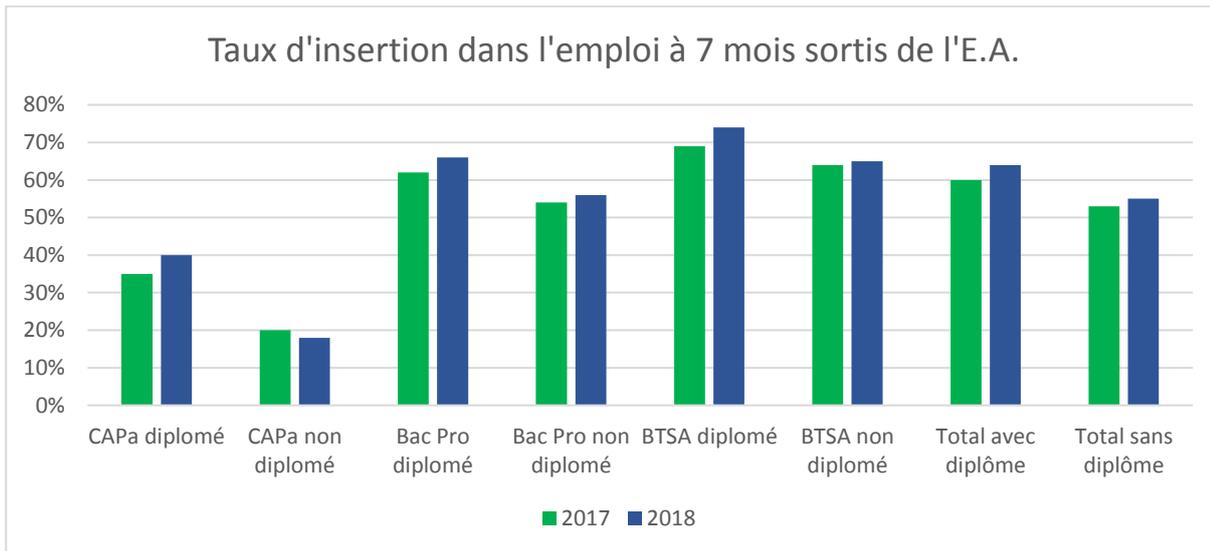
## Taux de poursuite d'études :



Taux de poursuite d'études des élèves diplômés du baccalauréat professionnel agricole l'année N vers un cursus brevet de technicien supérieur agricole en N+1 (voie scolaire)

		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Elèves diplômés du baccalauréat professionnel agricole l'année N	Effectifs	11 847	20 850	15 968	23 911	19 996	19 699	19 020	
Elèves diplômés du baccalauréat professionnel agricole l'année N, intégrant un cursus <b>BTS agricole</b> en N+1 (voie scolaire)	Effectifs		1 775	3 959	2 902	3 145	3 164	3 115	2 850
	%		15,0%	19,0%	18,2%	13,2%	15,8%	15,8%	15,0%

**Insertion :**



## Formation professionnelle continue :

### Nombre de stagiaires et d'heures de formations selon l'année

Année	Effectif stagiaires (adultes)	Nombre d'heures
2016	126 043	15 922 641
2017	124 046	16 798 545
2018	125 084	14 287 398

### Nombre de stagiaires selon le type de formation et selon l'année :

Année	Type d'action de formation	Effectif stagiaires (adultes)
2016	Certificat de qualification professionnelle (CQP)	1 076
	Diplôme ou titre à finalité professionnelle	27 519
	Formation professionnalisante	89 677
	Prestation d'orientation et d'accompagnement	7 771
	<b>Total 2016</b>	<b>126 043</b>
2017	Certificat de qualification professionnelle (CQP)	1 623
	Diplôme ou titre à finalité professionnelle	30 236
	Formation professionnalisante	84 630
	Prestation d'orientation et d'accompagnement	7 557
	<b>Total 2017</b>	<b>124 046</b>
2018	Certificat de qualification professionnelle (CQP)	910
	Diplôme ou titre à finalité professionnelle	28 336
	Formation professionnalisante	82 419
	Prestation d'orientation et d'accompagnement	13 419
	<b>Total 2018</b>	<b>125 084</b>

### Nombre de stagiaire selon le secteur professionnel et selon l'année

Année	Secteur professionnel de la formation	Effectif stagiaires (adultes)
2016	Aménagement des espaces	6208
	Autre secteur (non agricole)	2400
	Production agricole	14493
	Services aux personnes et aux territoires	4222
	Transformation alimentaire	1272
	<b>Total 2016</b>	<b>28 595</b>
2017	Aménagement des espaces	6499
	Autre secteur (non agricole)	3619
	Production agricole	14376
	Services aux personnes et aux territoires	5263
	Transformation alimentaire	2102
	<b>Total 2017</b>	<b>31 859</b>
2018	Aménagement des espaces	5686
	Autre secteur (non agricole)	6923
	Production agricole	12921
	Services aux personnes et aux territoires	2785
	Transformation alimentaire	931
	<b>Total 2018</b>	<b>29 246</b>

## Annexe 5 : Mesures prises par la DGER pour la mise en œuvre du 6ème schéma et l'atteinte des objectifs

(Eléments transmis par les bureaux de la DGER et complétés sur le site Chlorofil)

- **Enseigner à produire autrement PA** : plan en 4 axes : <https://chlorofil.fr/eapa/plan>
  - Intégration de l'agroécologie dans les référentiels de diplômes : CAP agricoles, dans les baccalauréats professionnels (Conduite et gestion entreprise agricole, conduite et gestion entreprise vitivinicole, conduite de productions horticoles, technicien conseil vente univers jardinerie, aménagements paysagers), dans le baccalauréat technologique STAV et dans le baccalauréat général biologie écologie, BP et BTSA (ACSE)
  - Mobilisation des exploitations et des ateliers technologiques : Construire et animer un programme régional des exploitations et ateliers technologiques ; Mettre en œuvre un projet pilote innovant en matière d'agro-écologie dans chaque région ; Mobilisation des tiers-temps et chefs de projets, des animateurs de réseaux thématiques (Résothème), ENA via le DNA.
  - Renforcement de la gouvernance régionale : programmes régionaux, référents régionaux EPA
  - Formation des personnels et accompagnement des établissements : actions aux PNF, PRF, formations action (Conduite de recherche action afin d'accompagner les équipes pédagogiques à mettre en place des pédagogies pluridisciplinaires adaptées à l'enseignement de la transition agro écologique).
- **Politique éducative** : Orientations générales sur la politique globale de vie scolaire : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2002-2013>

+ Actions diverses : <https://chlorofil.fr/actions>

- **Citoyenneté et vivre ensemble** <https://chlorofil.fr/actions/citoyennete>
  - Mobilisation de l'école pour les Valeurs de la République : enseignement moral et civique, engagement citoyen des jeunes, signature du protocole entre le ministère de la défense, le MEN et le MAA autour de l'éducation à la citoyenneté et l'enseignement de la défense.
  - Egalité des chances.
  - Plan Bien vivre ensemble : mise en œuvre du Plan de lutte contre les discriminations et les violences.
  - Amélioration de l'accueil des jeunes en situation de handicap : mise en place du statut d'AESH et lancement du transfert des contrats aidés en contrats d'AESH.
  - Création d'un réseau handicap.
  - Recensement des élèves de l'enseignement agricole en situation de handicap (opération statistique). <https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-844>
- **Inclusions orientation et réussites** : <https://chlorofil.fr/actions/orientation-reussite>
  - Lutte contre le décrochage scolaire à travers l'accompagnement des établissements à faire émerger les conditions favorables à la persévérance scolaire, à l'ancrage des apprenants, à l'envie scolaire.
  - Orientation : lettre cosignée entre les ministres MAA et MEN pour une meilleure valorisation de l'EA et sa promotion auprès des directeurs de collège et de lycées, des DASEN et rectorats.

- **Espace européen de la formation** : <https://chlorofil.fr/actions/coopint>  
<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-737>
- **Innovation pédagogique** : plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique dans l'EA  
[https://chlorofil.fr/fileadmin/user\\_upload/innovation/plan-innov-150709.pdf](https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/innovation/plan-innov-150709.pdf)
  - Expérimentations pédagogiques en établissements d'EA (note de service note de service DGER/SDPFE/2015-974 du 16 novembre 2015
  - Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique, mis en place septembre 2014, chargé d'appuyer les établissements d'enseignement agricole dans leurs efforts d'innovation : objectifs de formuler des propositions visant à mieux repérer les actions innovantes dans l'enseignement agricole, de les analyser et les expertiser, et de proposer à l'administration des modalités de valorisation et/ou généralisation et des modalités d'actions d'accompagnement, d'organisation et de formation pour appuyer les acteurs de l'innovation.
  - Rencontres de l'innovation pédagogique de l'EA
  - Pollen : Partage des innovations pédagogiques de l'enseignement agricole <http://pollen.chlorofil.fr/>
- **Numérique éducatif** : lancement du plan de développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole (2018)
- **Rénovation des diplômes** :
  - Un bac général et un bac technologique STAV confortés et remaniés profondément dans le cadre de la réforme du bac 2021
  - Des 4ème et des 3èmes revues dans le cadre de la réforme du collège et mise en place du LSU.
- **Santé sécurité** :
  - Renouvellement de la convention cadre pour l'intégration de la santé et sécurité au travail des jeunes dans l'EA
  - Elaboration du plan de santé et sécurité au travail des jeunes.
- **Éducation au Développement Durable** :  
Éducation au Développement Durable (EDD) dans les établissements d'enseignement techniques agricoles publics et privés sous contrat.

<https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-445>

- **Pratiques sportives** :  
Mise en place du plan développement des pratiques sportives dans l'enseignement agricole avec création d'un réseau.

<https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-233>

- **Formation professionnelle continue et apprentissage** :
  - Mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et l'installation du quadripartisme dans l'instance régionale CPRDFOP : suivi, accompagnement des établissements par des formations, des séminaires.
  - Certification qualité dans les centres.

- Refonte dans le cadre des assises de l'installation en agriculture du parcours de préparation à l'installation.
- Evolution du dispositif certiphyto dans le cadre du plan écophyto 2.
- Développement de l'apprentissage : mobilité des apprentis, européenne et internationale, guide sur la pédagogie en apprentissage, accompagnement des équipes.

## Annexe 6 : Liste des rapports produits sur l'enseignement technique agricole au cours du 6<sup>ème</sup> SPNF (2016/2020)

Rapports demandés au CGAAER :

N° rapport	Titre rapport
R19-18105	Implication des établissements d'enseignement agricole dans les licences professionnelles
18096	Evolution de l'enseignement agricole en outremer
18092	Bilan et retour d'expérience sur les dispositifs chefs de projet de partenariat en établissement d'enseignement agricole et tiers temps
17048	Etude des bases de données disponibles et mobilisables en vue de mieux connaître et orienter l'enseignement technique et supérieur agricole
R18-17047	Comparaison du coût, de l'efficacité et de l'efficience de l'enseignement technique agricole avec les enseignements similaires du ministère de l'éducation nationale
R18-17045	Enseignement agricole et territoires - la filière professionnelle services et la filière scientifique
R17-16115	Adaptation du Centre National de Promotion Rurale (CNPR) aux mutations du marché de la formation à distance
17046	Conditions d'amélioration du lien entre les enseignements agricoles technique et supérieur long dans une perspective de promotion sociale
16107	La formation continue des enseignants en LEGTPA, de leurs personnels de direction et des conseillers principaux d'éducation
R15-14070	Rapport relatif à la sécurité des élèves lors de périodes de formation et de stage en milieu professionnel
R16-061	Constitution de groupements et développement du travail en réseau pour les EPLEFPA (Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles)

Rapports demandés à l'inspection de l'enseignement agricole :

Année du rapport	Titre rapport et numéro
2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mobilité internationale des personnels de l'Enseignement agricole technique (R19-002, PDF, 430 Ko)</li> </ul>
2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évaluation des dispositifs et processus liés aux expérimentations pédagogiques prévues par le code rural (R18-008, PDF, 300 Ko)</li> <li>• Rapport relatif aux dispositions réglementaires du livre VIII du CRPM, concernant les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (R18-007, PDF, 600 Ko)</li> <li>• Articulation entre les certifications réglementaires individuelles ("capacitaires") et les diplômes du Ministère chargé de l'agriculture - janvier 2018 (R18-006, PDF, 1 Mo)</li> <li>• Mise en oeuvre du BPREA rénové : des indications et des repères pour l'ensemble du territoire issus de la mise en oeuvre anticipée en Occitanie en 2017/2018 - mai 2018 (R18-005, PDF, 200 Ko)</li> <li>• Expertise sur l'évolution du référentiel professionnel de formateur en formation professionnelle continue et apprentissage (R18-004, PDF, 100 Ko)</li> <li>• Pluri, inter et transdisciplinarité dans l'enseignement agricole (R18-003, PDF, 1 Mo)</li> <li>• Évaluation de l'expérimentation "Devenir ingénieur avec un baccalauréat professionnel agricole" - février 2018 (R18-001, PDF, 70 Ko)</li> </ul>
2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'engagement et la vie scolaire (R17-010, PDF, 300 Ko)</li> <li>• Analyse de la situation économique et financière des exploitations agricoles et ateliers technologiques, approche pluriannuelle : Examens approfondis pour les exploitations laitières et horticoles (R17-009, PDF, 3 Mo)</li> </ul>
2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de l'activité et de la gouvernance des réseaux géographiques de la DGER (R16-007, PDF, 700 Ko)</li> <li>• Fonctions d'agents comptables temps plein en EPLEFPA : constats, propositions (R16-006, PDF, 218 Ko)</li> <li>• Expertise de la mise en œuvre de la mission d'inspection de l'apprentissage agricole en région (R16-003, PDF, 500 Ko)</li> <li>• Évaluation de l'expérimentation sur l'inscription du BTSA dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (R16-001, PDF, 500 Ko)</li> </ul>

## **Annexe 7 : Liste des sigles utilisés**

CFPPA : centre de formation professionnelle et de promotion agricole

CNEA : conseil national de l'enseignement agricole

CNEAP : conseil national de l'enseignement agricole privé

CTEA : comité technique de l'enseignement agricole

CGAAER : conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

DNA : dispositif national d'appui

DGER : direction générale de l'enseignement et de la recherche

DRAAF : direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole

IEA : inspection de l'enseignement agricole

PREA : projet régional de l'enseignement agricole

SRFD : service régional de formation et de développement

OETA : observatoire de l'enseignement technique agricole

ONEA : observatoire national de l'enseignement agricole

